

<p>Date Convocation 15/05/2024</p> <p>Date Affichage 15/05/2024</p> <p>Nombre de Conseillers</p> <p>- en exercice 27 - présents 18 - procurations 04 - absents 05</p>	<p>Le Vingt Deux Mai Deux Mille Vingt Quatre à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 18 : Carole CHARUAU, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Valérie AURIAUX, Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Didier MARTIN, Alice MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Manuela AUGEREAU, Patrice BERNARD, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU</p> <p>PROCURATIONS 4 : Anne-Claude CABILIC, Sandrine TARAUD, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU et Yannick RIVALIN qui ont donné respectivement procuration à Isabelle CADOU, Judith LE RALLE, Line CHARUAU et Patrice BERNARD</p> <p>ABSENTS 5 : Jean-Marie CAMBRELENG, Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT, Sophie FERRY et Jérôme GEAY</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p>
--	---

127-GUICHET UNIQUE DE RENOVATION DE L'HABITAT : AVENANT A LA CONVENTION D'OPAH SIGNEE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VENDEE

Rapporteur : Emmanuel MAILLARD

La commune de l'île d'Yeu dispose depuis le 1^{er} avril 2019, d'un « guichet unique de la rénovation de l'habitat ». Ce service public permet aux propriétaires privés d'être accompagnés dans leur projet de rénovation aussi bien sur les aspects techniques que sur les aides financières. Il réunit deux dispositifs auparavant distincts : Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) financée par le Département, et Une Plate-Forme de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PTRE) financée par le SYDEV, l'Etat via des CEE et la Région.

Pour rappel, l'OPAH est une offre de service qui propose une ingénierie et des aides financières aux propriétaires privés pour la rénovation de leur logement.

Elle est opérationnelle depuis la signature d'une convention entre le Département de la Vendée, délégataire des aides de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), et notre collectivité contractante qui s'engage à mobiliser des moyens pour améliorer l'habitat.

La convention d'OPAH, signée avec le Département d'une durée de 5 ans est arrivée à échéance le 31/03/2024. Afin de continuer l'activité et le financement de l'OPAH, il est nécessaire de prolonger la convention actuelle jusqu'au 31/12/2024.

A compter du 1^{er} janvier 2025, un nouveau Pacte Territorial sera proposé aux collectivités pour accompagner les ménages dans leurs travaux de rénovation.

Vu la délibération n° DEL/NN/18/05/123 du Conseil Municipal en date du 22/05/2018 officialisant le lancement d'une Opération Programmée de l'amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'une plate-forme territoriale de rénovation énergétique de l'habitat (PTREH) avec le SYDEV

Vu l'avis favorable de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat du Département de la Vendée en date du 05/07/2018 pour le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur le territoire de l'île d'Yeu,

Vu la délibération n° DEL/NN/22/02/47 du Conseil Municipal en date du 22/02/2022 approuvant la prolongation de la convention OPAH signée avec le conseil départemental de la Vendée.

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ♦ **APPROUVE** la prolongation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat pour une durée de 9 mois à compter du 1^{er} avril 2024
- ♦ **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La maire,

Carole CHARUAU